PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

CONVOCATION DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.
Présents : MM RENNER Sylvain, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, WIPF Jean-Marie, JEANJEAN Pierre, RICCI Julie, LARET Simon, TERME Grégory, DIDION Bernard
Absents : MM /
Absent ayant donné procuration : MM /
Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.
Mme JAUZE Corinne, Adjointe au Maire est désignée pour remplir cette fonction.

Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 18 avril 2023. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

14-2023 Schéma directeur et zonage d'assainissement

Le Maire rappelle le projet de « Schéma directeur et zonage d'assainissement »

Le Maire donne lecture du rapport de l'analyse des offres du 21/04/2023

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré approuve le rapport d'analyse des offres et décide à l'unanimité des membres présents :

- De retenir la proposition de l'entreprise OTEIS à Montpellier (34) d'un montant de 40 225.00 €/HT soit 48 270.00 €/TTC

15-2023/Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Le maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 01 janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :
Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

La séance est levée à 18h55

Le Maire, **Sylvain RENNER,**		
Grégory TERME	Sylvain LALIGANT	Bernard DIDION
JEANJEAN Pierre	Jean-Marie WIPF	Corinne JAUZE
LARET Simon	RICCI Julie	PALLAREZ Bruno